

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2014

EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 1677)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 94

présenté par
Mme Le Dain et M. Le Déaut

ARTICLE PREMIER

I. – À la première phrase de l’alinéa 21, après les mots :

« public »

insérer les mots :

« et des utilisateurs ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à la deuxième phrase du même alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.